



LA LOI INTERDIT LA VENTE DE TABAC* AUX MINEURS

QUELLES MESURES PRENEZ-VOUS POUR VOUS EN ASSURER ?
QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI VOUS CHOISISSEZ D'IGNORER CETTE LOI ?
STATOPEX vous propose le programme conformité à la loi sur le tabac*
Un outil de gestion efficace qui a fait ses preuves !

* D'autres produits sont visés par la loi interdisant la vente de produits aux mineurs : Produits de loterie, alcool, bière et spiritueux, magazines et vidéos pour adultes



LE PROGRAMME STATOPEX DE CONFORMITÉ À LA LOI INTERDISANT LA VENTE DE TABAC* AUX MINEURS ... UN OUTIL EFFICACE !

UNE MÉTHODE EXPÉRIMENTÉE GÉNÉRANT LES BÉNÉFICES SUIVANTS :

- Améliore considérablement le taux de conformité à la loi interdisant la vente de tabac* aux mineurs
- Démontre les efforts de votre entreprise à faire respecter la loi dans vos points de vente
- Vous affiche auprès des autorités gouvernementales en tant que bon citoyen corporatif

L'EXPERTISE STATOPEX, C'EST :

- Plus d'un demi-million d'évaluations mystères réalisées.
- Des équipes de Client-Mystère mineurs accompagnés d'un adulte qui assure une supervision et récupère la marchandise si une vente au mineur est effectuée.
- Des milliers de Client-Mystère disponibles partout à travers le Canada.
- Un personnel de gestion qualifié et expérimenté qui saura bien vous conseiller.
- Une flexibilité opérationnelle répondant à vos demandes.
- Une fiabilité des résultats facilitant la prise de décisions.
- Un système de gestion performant et des outils de contrôle efficaces.
- Des rapports d'évaluation personnalisés et utiles à la prise de décision.
- Un accès aux résultats en tout temps via un accès sécurisé sur notre site Internet.

QUELQUES CLIENTS QUI PROFITENT DE NOTRE SERVICE :

Alimentation Couche-Tard, Association Canadienne des Dépanneurs en Alimentation (Pièces d'identité), Loto-Québec, Mac's Convenience Stores, Metro, SAQ, Société des casinos du Québec, etc.

QUELS SONT LES PROGRAMMES INTERNES QUI DOIVENT ACCOMPAGNER CETTE MESURE POUR GÉNÉRER LES BÉNÉFICES ESCOMPTÉS ?

- Formation / communication
- Méthodes de suivi et fixation d'objectifs
- Reconnaissance / Sanctions

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI VOUS CHOISISSEZ D'IGNORER CETTE LOI AU QUEBEC ? **

SANCTIONS – La sévérité des sanctions envers les détaillants qui enfreignent la loi méritent de mettre en place les programmes requis pour accroître la conformité à la réglementation :

DÉTAILLANTS / PROPRIÉTAIRES

1ère infraction : Amende de 500 à 2 000 \$ et risque de suspension du permis de vente de tabac pour une durée d'un mois
Récidive : Amende de 1 000 à 6 000 \$ et risque de suspension du permis de vente de tabac pour une durée de 6 mois

EMPLOYÉS

1ère infraction : Amende de 100 à 300 \$
Récidive : Amende de 200 à 600 \$

PERTE DE REVENUS

Infraction à la loi 3 fois en 5 ans : Perte du permis pour une période de 2 ans

IMPACT NÉGATIF SUR L'IMAGE DE L'ENTREPRISE

*D'autres produits sont visés par la loi interdisant la vente de produits aux mineurs : Produits de loterie, alcool, bière et spiritueux, magazines et vidéos pour adultes.

** Note : Les sanctions diffèrent selon le type de produits (produits de tabac, produits de loterie, alcool, bière et spiritueux, magazines et vidéos pour adultes). Renseignez-vous ! Source : Journal L'Alimentation - Édition Octobre 2006

Pour plus d'informations :

ANDRÉE-ANNE CHAILLER,

Directrice, développement des affaires

aachailler@statopex.com / www.statopex.com

Tél : (450) 682-7150 poste 225 / Sans frais : 1 (800) 734-5213

2963 Joseph A. Bombardier, Laval, Québec, H7P 6C4

Statopex | VOTRE PARTENAIRE
DEPUIS 1987
Marketing de terrain

MEMBER
MSPA[®]
MYSTERY SHOPPING
PROVIDERS ASSOCIATION

Daniel Chailier, président de Statopex, est directeur au conseil d'administration de l'association MSPA.